



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Appel à Manifestation d'Intérêt

« A.M.I »

Programmation Unique 2027

Politique de la Ville



Association, bailleur, collectivité, établissement public ou organisme à but non lucratif : vous agissez au quotidien pour améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires ? Donnez de l'élan à vos initiatives en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé conjointement par la CAMVS et l'État.

Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au **vendredi 25 septembre 2026**. Toutefois, **une fiche d'intention (jointe en annexe)** devra **impérativement être adressée** au préalable au **service Politique de la Ville** de la CAMVS.

quartiers2030

SOMMAIRE :

PREAMBULE :.....	4
ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE :	5
PRIORITES STRATEGIQUES 2027 :.....	8
➤ Thématique 1 : Culture & Vivre-Ensemble	8
➤ Thématique 2 : Emploi, Mobilité et Numérique	9
➤ Thématique 3 : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	11
➤ Thématique 4 : Santé, Sport et Prévention	12
Orientations liées à la programmation de l'Abattement de la Taxe Foncière pour la Propriété Bâtie (ATFPB) :	13
LES ACTEURS CONCERNES :	14
LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :	15
LES CREDITS MOBILISABLES :	16
PUBLICS CIBLES :	20
CALENDRIER D'INSTRUCTION DE LA PROGRAMMATION :	23
CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS :	24
➤ <i>Critères généraux</i> :	24
➤ <i>Règles générales d'éligibilité</i> :	25
PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS :	26
PROCEDURE D'INSCRIPTION DES DOSSIERS :	27
PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR :	27
SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS :	28
COMMUNICATION AUTOUR DES PROJETS :	29
LES TEMPS FORTS :	29
VADEMECUM DU PORTEUR DE PROJET :	29
➤ <i>Préparation de l'action</i> :	29
➤ <i>Bilan de l'action déposée</i> :	30
CONTACTS POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE :	30
➤ Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre :	31
➤ Villes :	31
➤ Etat :	32

- Caisse d'allocations Familiales (CAF) :.....33
- Bailleurs :.....34

PREAMBULE :

La nouvelle génération des contrats de ville « Quartiers 2030 » vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin de favoriser le développement social et économique des quartiers prioritaires.

La parole des habitants au cœur de la démarche

La participation des habitants constitue le fondement de ce nouveau contrat de ville. La CAMVS a ainsi organisé plusieurs temps de concertation, mobilisant près de 150 participants lors des tables citoyennes et 16 temps d'échanges dans les quartiers. Un séminaire réunissant une centaine d'habitants et de professionnels a permis d'identifier et de prioriser les enjeux du territoire.

Une démarche partenariale forte

L'élaboration du contrat de ville a reposé sur une mobilisation étroite de l'État, des communes, des bailleurs sociaux et des partenaires institutionnels (Département, CAF, France Travail, CPAM, ARS, Éducation nationale, Police nationale, etc.). Cette dynamique a été renforcée par plusieurs rencontres de travail et un séminaire dédié aux engagements des signataires.

Signé le 25 avril 2024, le contrat de ville est un véritable « contrat pour et avec les habitants ». Il repose sur deux principes majeurs : la proximité, à travers une démarche d'« aller-vers », et la participation active des habitants.

Une programmation coordonnée au service des quartiers

Le contrat de ville renforce la coopération entre les partenaires et privilégie la mobilisation des financements de droit commun avant le recours aux crédits spécifiques.

Afin de garantir la cohérence et la complémentarité des interventions, un Appel à Manifestation d'Intérêt unique regroupe les financements spécifiques de l'État, de la Région, de la CAMVS, des communes et des bailleurs sociaux. Les projets sont instruits dans un cadre partenarial commun, au service des habitants des quartiers prioritaires.

ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE :

Le contrat de ville de la CAMVS porte sur 5 grandes orientations, qui se basent sur les thématiques prioritaires définies par l'Etat et qui intègrent les grands axes de travail fixés lors des différents temps de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire.

1. Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services
2. Pour des parcours d'éducation égalitaires
3. Pour des parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous
4. Pour un cadre de vie agréable et sécurisé
5. Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

Orientation 1 : Pour une meilleure santé des habitants et un accès équitable à la culture, aux droits et aux services.

- Améliorer le repérage et la prise en charge des problématiques de santé mentale, des troubles psychologiques, des situations d'addictions, qui sont très prégnants sur le territoire.
- Développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) est en effet qualifié de « désert médical » par les acteurs locaux, en raison du manque criant de spécialistes, et du nombre conséquent de généralistes ne prenant plus de nouveaux patients et/ou étant proches de la retraite.
- Lever les freins pour l'accès aux soins : freins financiers, difficultés liées à la mobilité, manque d'information sur l'offre existante (*vaccination, dépistage...*), tabous autour de la santé empêchant la sollicitation de soins, etc.
- Promouvoir l'accès à la culture et aux activités sportives chez les habitants des QPV pour favoriser leur bien-être, leur ouverture sur l'extérieur et leur épanouissement.
- Renforcer les actions de prévention (*alimentation, pratique d'une activité sportive régulière, santé sexuelle, gestes de premier secours, dangers des écrans, des réseaux sociaux...*)
- Soutenir les habitants dans leurs démarches administratives pour lutter contre le non-recours, en accompagnant notamment la montée en compétences sur les usages du numérique

Orientation 2 : Pour des parcours d'éducation égalitaires

- Développer l'offre à destination des jeunes, en accord avec leurs besoins et attentes, en redonnant confiance dans les institutions : mettre en place des actions axées sur la valorisation des adolescents, stimuler leur participation et leur permettre de monter leurs propres projets, promouvoir des événements permettant aux adolescents de sortir de leur quartier afin de favoriser leur ouverture sur l'extérieur
- Maintenir et étayer l'offre concernant la petite enfance, parfois insuffisante selon les habitants (*actions de la PMI, modes d'accueil, éveil éducatif, prévention et promotion de la santé...*)
- Promouvoir l'accès aux activités sportives et culturelles dès le plus jeune âge
- Renforcer l'alliance éducative, le travail partenarial entre Education nationale, collectivités et acteurs associatifs, ainsi que le lien avec les parents
- Soutenir les parents, notamment ceux de jeunes enfants et ceux d'adolescents

Orientation 3 : Pour un parcours vers l'emploi et l'insertion pour tous

- Développer l'offre de formation en fonction des secteurs d'activité du territoire et des métiers porteurs (*numérique, santé, industrie*), et la rendre plus lisible et accessible, pour toutes catégories de publics
- Lever les freins périphériques à l'emploi (*mobilité, modes d'accueil, linguistique, santé...*)
- Lutter contre les discriminations au travail (*discriminations ethniques, liées à l'âge, au sexe, au lieu de résidence...*)
- Mieux communiquer sur l'offre d'insertion existante, à la fois auprès des publics mais aussi des professionnels
- Permettre à chaque jeune issu des quartiers prioritaires de s'insérer professionnellement de façon sereine

Orientation 4 : Pour un cadre de vie agréable et sécurisé

- Agir contre le sentiment d'insécurité dans les QPV, notamment par le biais du CISPD de la CAMVS, en luttant contre les activités de trafic, les incivilités, insécurité routière, rodéos urbains, etc....
- Améliorer la qualité de l'habitat dans les QPV et répondre aux enjeux identifiés : logements vétustes, dégradés, inadaptés aux spécificités / handicaps des personnes, passoires énergétiques, loyers trop élevés...
- Favoriser la vie sociale au sein des QPV : optimiser l'utilisation des LCR (Locaux collectifs résidentiels), installer des espaces de convivialité, mobiliser la

présence humaine des acteurs, développer les commerces, et de façon générale, mieux communiquer sur la vie des quartiers.

- Rendre le quartier accessible et attractif, en concevant de nouvelles solutions pour le ramassage des déchets et des encombrants et en assurant une meilleure communication auprès des habitants ; en développant les flux de mobilités en dehors et vers les QPV afin de mieux les desservir, y compris pour les personnes âgées ou à mobilité réduite (PMR)

Orientation 5 : Pour des quartiers en transition, résilients face aux changements climatiques

- Accroître les connaissances concernant la nature, l'éco-citoyenneté et les enjeux liés aux changements climatiques chez les habitants, dès le plus jeune âge.
- Déployer les mobilités douces : construire des pistes cyclables, promouvoir l'apprentissage et l'exercice du vélo dès le plus jeune âge.
- Mettre en place de nouveaux espaces verts et améliorer la gestion de ceux déjà existants, qui est souvent insatisfaisante du point de vue écologique (*tonte trop courte, arrosage en plein été, sol labouré...*).
- Sensibiliser les habitants sur la gestion du tri des déchets et sur le gaspillage alimentaire.
- Soutenir les initiatives d'agriculture urbaine : jardins partagés, fermes urbaines etc...

Les actions déposées devront être conformes aux projets de quartiers qui sont intégrés au contrat de ville 2024-2030. Le contrat de ville est consultable sur le site internet de la CAMVS

PRIORITES STRATEGIQUES 2027 :

Dans le cadre de la préparation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Politique de la Ville », 4 Groupes d'Appui Techniques (GAT) ont été réunis autour des thématiques suivantes :

- **Culture & Vivre-Ensemble**
- **Emploi, Mobilité et Numérique**
- **Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)**
- **Santé, Sport et Prévention**

Les échanges et constats partagés au sein de ces groupes ont fait l'objet d'une mise en perspective collective lors de l'InterGAT du 18 juin 2026. Les orientations présentées ci-après constituent les priorités d'intervention identifiées pour répondre aux enjeux du territoire et guider la programmation des actions à venir.

➤ Thématique 1 : Culture & Vivre-Ensemble

Renforcer l'accès à la culture, l'expression des habitants et les droits culturels pour tous.

Soutenir des actions favorisant l'accès de tous aux pratiques culturelles et artistiques, en particulier des habitants des quartiers prioritaires, à travers la valorisation des talents, savoir-faire, récits de vie et initiatives locales. Dans une approche fondée sur les droits culturels, les projets veilleront à reconnaître chaque habitant comme porteur d'une identité culturelle, de ressources et de capacités de création, tout en favorisant la diversité des expressions culturelles présentes sur le territoire.

Les actions encourageront la participation active des habitants à la conception et à la mise en œuvre des projets, afin de renforcer leur pouvoir d'agir et leur place dans la vie culturelle locale. Elles pourront s'appuyer sur des pratiques variées (*expression artistique, écriture, musique, photographie, arts vivants, patrimoine, gastronomie, transmission de savoir-faire, etc.*) comme vecteurs de rencontre, de dialogue et de reconnaissance mutuelle.

Les projets devront également favoriser la découverte du territoire et de son offre culturelle par la mise en place de parcours permettant la fréquentation des équipements, la rencontre avec des artistes et professionnels, la participation à des événements culturels et la levée des freins liés à la mobilité, à l'accessibilité ou à la méconnaissance des ressources existantes.

Une attention particulière sera portée aux démarches collectives associant les acteurs éducatifs, culturels, associatifs et de proximité, ainsi qu'aux initiatives favorisant la mixité des publics, le dialogue interculturel et intergénérationnel, et le développement de coopérations à l'échelle du territoire. Les actions soutenues pourront donner lieu à des temps de restitution, de valorisation ou de création collective ouverts à l'ensemble des habitants.

L'objectif est de garantir une participation culturelle plus inclusive, de favoriser le vivre-ensemble, de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et de permettre à chacun de contribuer à la richesse culturelle locale tout en accédant pleinement à ses droits culturels.

➤ Thématique 2 : Emploi, Mobilité et Numérique

Renforcer l'accompagnement global vers l'emploi et sécuriser les parcours d'insertion

Soutenir des actions favorisant la construction et le suivi de parcours d'insertion individualisés pour les habitants des quartiers prioritaires, en particulier les personnes les plus éloignées de l'emploi. Les projets devront s'appuyer sur une approche globale de l'accompagnement, en mobilisant les partenaires du territoire afin de lever les freins périphériques à l'emploi : santé, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, maîtrise de la langue, illettrisme, compétences numériques ou encore estime de soi.

Les actions pourront s'inscrire dans une logique de parcours renforcés, en accompagnant des cohortes d'habitants vers l'emploi, la formation ou la reprise d'activité, et en favorisant une meilleure coordination entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale.

Favoriser la découverte des métiers et l'ouverture du champ des possibles

Les initiatives soutenues devront permettre de faire découvrir les métiers, les secteurs en tension et les opportunités professionnelles du territoire à travers des visites d'entreprises, des immersions, des rencontres avec des professionnels, la découverte des centres de formation, des ateliers de mise en situation ou des outils innovants de sensibilisation.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre les représentations et les freins liés à l'orientation professionnelle, notamment auprès des jeunes dès le collège, mais également auprès de l'ensemble des publics en insertion. Les actions favoriseront la connaissance des filières professionnelles, de l'alternance, de

l'entrepreneuriat et des métiers d'avenir, ainsi que le développement du mentorat et des liens entre habitants et entreprises du territoire.

Encourager les démarches de remobilisation et de reprise de confiance

Les projets pourront expérimenter des dispositifs de remobilisation destinés aux personnes très éloignées de l'emploi, notamment les allocataires du RSA, les personnes confrontées à des problématiques de santé ou de handicap, ou celles en situation d'isolement social. Ces démarches devront favoriser la reprise progressive d'une activité, le développement de l'entraide et de la solidarité, ainsi que la restauration de la confiance en soi et du pouvoir d'agir.

Une attention particulière sera portée à l'articulation entre insertion professionnelle, prévention santé et accompagnement social, afin de proposer des parcours adaptés aux besoins des personnes.

Lever les freins liés à la mobilité

La mobilité constitue un enjeu majeur d'accès à l'emploi et à la formation. Les projets devront contribuer à développer des solutions de mobilité adaptées aux contraintes des habitants, notamment pour accéder aux zones d'activités, aux entreprises ou aux emplois en horaires décalés.

Les expérimentations favorisant l'autonomie des déplacements, le prêt de moyens de transport, l'apprentissage de la mobilité ou la coordination des acteurs du secteur seront particulièrement encouragées, afin de sécuriser les parcours d'insertion et de réduire les inégalités d'accès à l'emploi.

Réduire la fracture numérique et développer les compétences numériques

Les actions soutenues devront poursuivre les efforts engagés en matière d'inclusion numérique en renforçant l'accompagnement des habitants dans leurs usages du numérique et l'acquisition de compétences essentielles à l'accès aux droits, à l'emploi, à la formation et à l'autonomie.

Une attention particulière sera portée aux publics les plus éloignés des outils numériques afin de réduire durablement les inégalités d'accès aux services et aux opportunités offertes par le numérique.

➤ Thématique 3 : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Améliorer la gestion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages

Les projets soutenus devront contribuer à améliorer durablement la propreté des quartiers et à prévenir les incivilités liées à la gestion des déchets et des encombrants. Une attention particulière sera portée à la lutte contre les dépôts sauvages, qui constituent une préoccupation majeure des habitants, des collectivités et des bailleurs sociaux.

Les actions pourront s'appuyer sur des démarches de sensibilisation et de prévention menées par les agents techniques, les collectivités, les bailleurs et les structures de proximité, afin de favoriser l'adoption de comportements responsables en matière de gestion des déchets. Le renforcement des dispositifs de signalement et de traitement des dépôts sauvages, notamment par le recours à des outils numériques ou à des dispositifs de surveillance adaptés, pourra également être soutenu.

Les initiatives favorisant la coordination entre les communes, l'agglomération, les bailleurs sociaux et les habitants pour la gestion des encombrants seront particulièrement encouragées afin d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'efficacité des interventions.

Favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration du cadre de vie

Les projets devront encourager la participation citoyenne et l'implication des habitants dans la gestion de leur quartier. Une attention particulière sera portée aux démarches permettant de renforcer le pouvoir d'agir des habitants et de les associer à l'identification des problématiques et à la recherche de solutions concrètes pour améliorer leur environnement quotidien.

Les actions pourront prendre la forme de référents de quartier, de groupes d'habitants mobilisés autour de la gestion des encombrants et de la propreté, de consultations citoyennes ou encore de démarches participatives visant à recueillir les attentes des habitants en matière d'amélioration du cadre de vie.

Renforcer le lien social et l'appropriation des espaces publics

Les initiatives soutenues devront contribuer au développement du lien social et à une meilleure appropriation des espaces publics par les habitants. Les projets favorisant les temps de convivialité entre voisins, les animations de quartier, les actions intergénérationnelles ou les événements de proximité seront encouragés afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la solidarité entre habitants.

Une attention particulière sera portée aux actions destinées à lutter contre l'isolement, à favoriser les rencontres entre habitants de tous âges et à développer une présence d'animations dans les quartiers prioritaires, notamment à destination des jeunes et des personnes les plus vulnérables.

Les projets pourront également proposer des animations en période estivale et développer des actions de prévention et d'accompagnement des habitants lors des épisodes de fortes chaleurs.

Promouvoir les quartiers durables et les démarches de sensibilisation citoyenne

Les actions soutenues devront contribuer au développement d'une culture du respect de l'environnement et du cadre de vie partagé. Les projets de sensibilisation à la propreté urbaine, à la gestion des déchets et à la préservation des espaces communs seront particulièrement encouragés.

Les démarches partenariales associant les acteurs locaux, les structures de proximité, les services municipaux et les forces de sécurité pourront être mobilisées afin de rappeler les règles de vie collective et les conséquences des incivilités sur le cadre de vie.

Les initiatives innovantes favorisant l'engagement citoyen, telles que l'organisation de concours de quartiers propres, les campagnes de sensibilisation ou la création d'outils de signalement et de participation citoyenne, seront également encouragées afin de renforcer la mobilisation collective en faveur d'un cadre de vie plus agréable et plus durable.

➤ Thématique 4 : Santé, Sport et Prévention

Les travaux menés auprès des habitants et du Groupe d'Appui Technique ont permis de faire émerger trois priorités majeures pour les quartiers prioritaires du territoire : **la santé mentale, le soutien aux aidants et l'inclusion des personnes en situation de handicap.**

La **santé mentale** apparaît comme un enjeu transversal et prioritaire. Les acteurs locaux soulignent la nécessité de renforcer la sensibilisation de la population, de lutter contre les préjugés liés aux troubles psychiques et de développer des actions favorisant le bien-être, l'estime de soi et la gestion des émotions. Une attention particulière est portée à l'accessibilité des actions, à travers des approches participatives, culturelles et sportives permettant de toucher un large public et de faciliter l'orientation vers les dispositifs d'accompagnement existants.

Le territoire met également en évidence la nécessité de soutenir les **proches aidants et aidants**, souvent confrontés à l'isolement, à l'épuisement et à des difficultés psychologiques. Les priorités identifiées concernent le renforcement de leurs connaissances, la création d'espaces d'écoute et d'échange, la prévention de l'épuisement ainsi que le développement d'actions favorisant leur bien-être. Cette démarche s'appuie sur une coordination renforcée entre les professionnels de santé, les associations et les institutions du territoire.

Enfin, l'**accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap** constituent un axe fort de développement. Les besoins identifiés portent sur une meilleure connaissance des différentes formes de handicap, visibles ou invisibles, la sensibilisation des habitants aux enjeux de l'accessibilité, ainsi que la levée des freins liés à la mobilité, à l'accès aux services et à l'insertion. Les actions envisagées privilégient les approches immersives et participatives afin de favoriser l'évolution des représentations et le développement d'une culture inclusive.

De manière transversale, les acteurs locaux soulignent l'importance de développer des actions de prévention en santé s'appuyant sur l'activité physique, le sport, le bien-être et la participation des habitants.

Orientations liées à la programmation de l'Abattement de la Taxe Foncière pour la Propriété Bâtie (ATFPB) :

Une nouvelle convention de l'Abattement Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) a été signée en 2024.

La convention pluriannuelle est établie sur la durée du contrat de ville (*jusqu'en 2030*) avec un point d'étape en 2026.

Dans le cadre de l'utilisation de l'abattement de la TFPB, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en œuvre sur les QPV des actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants et habitantes s'inscrivant dans la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (*GUSP*).

Les engagements pris constituent des outils importants dans la mise en œuvre du contrat de ville, en :

- Améliorant l'attractivité de ces quartiers
- Développant le lien social et les animations de quartier
- Favorisant la cohésion sociale
- Favorisant une meilleure coordination des acteurs impliqués dans le fonctionnement du quartier

- Requalifiant l'habitat et le cadre de vie

Les programmes d'actions des bailleurs devront tenir compte des axes définis au niveau national :

- Animation, lien social, vivre ensemble
- Concertation/sensibilisation des locataires
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité
- Gestion des déchets et encombrants/épaves
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service
- Renforcement de la présence du personnel de proximité
- Sur-entretien
- Tranquillité résidentielle

LES ACTEURS CONCERNES :

Les projets soutenus au titre de la Politique de la Ville peuvent être portés par des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics, dès lors qu'ils répondent aux besoins des habitantes et habitants des quartiers prioritaires.

LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :

Parmi les 43 communes composant la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), le service Politique de la Ville intervient dans 8 communes regroupant au total 11 quartiers prioritaires (QPV), dont 1 quartier intercommunal.

COMMUNES CONCERNEES :	NOM DU QUARTIER :
Aulnoye-Aymeries	Quartier multisites
Feignies	Les explorateurs – Place du 8 mai 1945 – Jean Jaurès – La Flamenne
Ferrière-la-Grande	Quartier du village
Hautmont	Bois du Quesnoy
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
Jeumont	Centre - Lambreçon
Louvroil	Centre
	Longs Prés – Prés du Paradis
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
Maubeuge	Pont de Pierre
	Provinces Françaises – La Joyeuse
	L'Épinette
	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont
Neuf-Mesnil	Quartier intercommunal Sous-le-Bois, Montplaisir, rue d'Hautmont

Il est possible de consulter le système d'information de la politique de la ville afin d'obtenir des données sur les quartiers et de vérifier si une adresse est située dans un quartier prioritaire, en utilisant le SIG Ville de l'État : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Dès le dépôt de la demande, les lieux précis d'intervention devront être indiqués dans le dossier de demande de subvention. Le calendrier prévisionnel de l'action devra également y être détaillé.

LES CREDITS MOBILISABLES :

Les crédits mobilisables sont les suivants :

- **Crédits Etat et Région :**

1. La Dotation Politique de la Ville Fonctionnement qui finance 3 dispositifs :
 - Les actions intercommunales et locales au titre du « contrat de ville »
 - Le PRE (*Programme de Réussite Educative*) avec un co-financement de 65 %
2. Les crédits dédiés au FIPDR (*Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation*)
3. Les crédits liés à l'abattement de la TFPB, dont la programmation intègre également la programmation unique de la CAMVS
4. Les crédits spécifiques Région

Important : Les financements spécifiques accordés par la Région peuvent être cumulés avec ceux de l'État. Toutefois, une contribution financière de la commune ou de l'EPCI doit impérativement être mobilisée.



INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES HABITANTS DES QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE 2024/2030

« Engagements Quartiers 2030 »

Répondant aux priorités régionales que sont l'économie, l'emploi, l'équilibre des territoires et face aux défis de la décarbonation, la Région Hauts-de-France, en s'appuyant sur la dynamique rev3, a réaffirmé son partenariat dans des nouveaux contrats de ville, avec les collectivités et au bénéfice des habitants des quartiers.

Forte de son intervention historique et reconnue (déjà concrétisée par son soutien au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain), la Région Hauts-de-France conforte ainsi son action autour de deux priorités pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030, en lien avec les dispositifs politique de la ville et le droit commun.

Ainsi, et sous réserve du vote du budget 2027, la Région poursuivra son accompagnement des programmations des contrats de ville avec des crédits dédiés, en complémentarité de ses crédits de droit commun.

1. Un enjeu de coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers

L'engagement régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de ville pour la période 2024-2030 s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville et s'appuie sur l'ensemble des moyens mobilisables au profits des quartiers : crédits de droit commun, crédits spécifiques politique de la ville, Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) et fonds européens. La Région a ainsi précisé les lignes de partage entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques politique de la ville notamment sur les questions d'emploi et de formation.

Aussi, afin d'accompagner les porteurs de projet sur les dispositifs mobilisables, les services de la Région et en particulier, les agents du service Cohésion Sociale et Urbaine peuvent être sollicités (*contact indiqué en bas de ce document*) ; par ailleurs, la Région a mis en ligne un guide des aides : <http://guide-aides.hautsdefrance.fr/>. Peuvent ainsi être identifiées les aides existantes au titre du droit commun de la Région Hauts-de-France (*notamment à travers un filtre par public : Demandeurs d'emploi, Associations, ... et par thème : Citoyenneté et solidarité, Culture et Patrimoine, Santé...*).

Ainsi, la Région interviendra au titre de ses « crédits spécifiques » en appui aux politiques de droit commun.

2. Présentation des priorités régionales :

La Région Hauts-de-France souhaite dans ces nouveaux contrats, améliorer la coordination des démarches en faveur des habitants des quartiers et conforter son action autour de deux priorités.

Priorité 1 : Contribuer à renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

En matière d'attractivité et d'emploi, des difficultés persistent dans les quartiers Politique de la ville, pour autant, ce sont aussi des territoires enclins à s'inscrire pleinement dans les enjeux de transitions.

Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la Région, en complémentarité avec les autres partenaires de la politique de la ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge/compétence : aménagement du territoire, formation, mobilité, information métier.

Ainsi, l'intervention régionale s'évertuera à participer à la transformation urbaine, économique et sociale, pour changer l'image des quartiers.

Priorité 2 : Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville

La citoyenneté au travers de la participation des habitants consiste à leur octroyer une place plus importante dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le cadre des démarches entreprises autour des Fonds de Travaux Urbains, des Projets d'Initiative Citoyenne ou encore du dispositif Nos Quartiers d'Été, dispositifs emblématiques de la Région Hauts-de-France.



Les actions collectives, petites ou grandes, favorisent une mise en commun des ressources, la confrontation de points de vue et la considération et compréhension d'intérêts collectifs. La Région souhaite favoriser et accompagner les innovations entreprises et permettre le droit à l'expérimentation de systèmes innovants de participation locale.

3. Nos Quartiers d'Été (NQE) :

Au travers de ce dispositif, la Région Hauts-de-France entend soutenir durant la période estivale, des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable.



NQE a ainsi pour objectif principal d'animer les quartiers politique de la ville pendant l'été selon les grands principes suivants :

- Inscrire son projet dans un fil rouge régional défini pour une ou plusieurs années,
- Mener une démarche collective et participative avec et pour les habitants,
- Mettre en place des temps forts sur un ou plusieurs jours, « événements marquants et festifs » qui resteront dans la mémoire des habitants,
- Proposer des manifestations écoresponsables s'inscrivant dans une démarche rev3.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 12 octobre 2023 (*délibération n°2023.01664*) et sont téléchargeables sur :

Le guide des aides de la Région : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif711>

La Plateforme des Aides et Subventions (PAS) :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=NQE2>

4. Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) :

C'est un fonds de participation au bénéfice des habitants des quartiers en vue de mobiliser leur capacité à développer et à mettre en œuvre des projets.

Il a pour objectif de :

- Développer les initiatives citoyennes dans tous les quartiers inscrits dans le cadre des contractualisations 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ;
- Soutenir des micro-projets et apporter une réponse rapide aux envies d'agir des habitants ;
- Valoriser l'apprentissage de compétences (*fonctionnement des institutions et partenaires locaux, gestion de projets, communication dans l'objectif d'appréhender la citoyenneté*) ;
- Créer du lien social et être vecteur d'insertion ;
- Développer l'animation, la solidarité, améliorer le cadre de vie d'une manière générale.

En s'inscrivant dans une démarche ouverte et inclusive, le PIC contribue à dynamiser les territoires et peut également s'articuler avec d'autres initiatives portées par les contrats de ville.

Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 22 mai 2025 (*délibération n°2025.00065*).

5. Fonds de Travaux Urbains (FTU) :

C'est un fonds de participation qui soutient des projets initiés par les habitants des quartiers en vue de mobiliser leur capacité à développer et à mettre en œuvre des projets.

Il a pour objectif de :

- Participer à l'ambition régionale rev3 en développant les initiatives citoyennes dans tous les quartiers inscrits sur la durée des contractualisations 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »
- Améliorer le cadre de vie du quartier
- Soutenir des micro-projets et apporter une réponse rapide aux envies d'agir des habitants
- Valoriser l'exercice de la citoyenneté par le renforcement des connaissances des habitants (*fonctionnement des institutions et partenaires locaux, gestion de projets, communication, etc.*)
- Créer du lien social et être vecteur d'insertion.

Ce fonds d'investissement, géré par une commune ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est un levier essentiel de la Politique de la Ville. Il permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins urgents des habitants via des micro-projets qui améliorent concrètement leur cadre de vie. Les modalités techniques et financières du dispositif ont été approuvées lors de la commission permanente du 10 juillet 2024 (*délibération n°2024.01145*).

6. Contact :

Arnaud SEVERIN, Direction de l'aménagement du territoire et du logement
Service cohésion sociale et urbaine, Chargé de mission
arnaud.severin@hautsdefrance.fr – 03 74 27 17 48

PUBLICS CIBLES :

Les actions devront être élaborées en lien avec les habitants et habitantes des QPV et être dirigées prioritairement vers ces publics.

Les actions devront intégrer une mixité femmes-hommes. Une grille est annexée à l'AMI avec les questions essentielles pour prendre en compte l'égalité femmes-hommes dans les projets Politique de la Ville.

Les porteurs de projets ayant déposé une action politique de la ville devront participer aux formations sur l'égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations et sur la Citoyenneté et les Valeurs de la République proposées par la CAMVS.

Les actions doivent répondre aux besoins des habitants et habitantes des quartiers de la politique de la ville.

D'une façon générale, les projets devront intégrer une démarche participative en associant des habitants et habitantes souhaitant s'engager dans la construction et le suivi des actions.

A l'échelle communale :

Chaque mairie détenant des quartiers en politique de la ville organise la participation citoyenne, selon les modalités qui lui semblent le plus adaptées, et qui pourront évoluer tout au long de la contractualisation.

Les projets de quartier, intégrés au contrat de ville, prévoient la manière dont la concertation avec les habitants sera menée tout au long du contrat de ville. Le contrat de ville prévoit néanmoins un invariant pour toutes les villes : **les programmations locales seront présentées, chaque année, aux habitants, en amont des comités de programmation.** Autrement dit, les habitants seront informés, lors d'une réunion, des projets qui seront présentés aux partenaires financiers de la politique de la ville, avant-même leur décision. Cela permettra d'intégrer l'avis des habitants à l'instruction des projets.

A l'échelle intercommunale :

Le comité habitants est une instance qui occupe une place centrale dans la gouvernance du contrat de ville.

La CAMVS invite les habitants investis dans les conseils citoyens du précédent contrat de ville, les habitants repérés lors des tables citoyennes et les habitants rencontrés lors des actions menées dans les quartiers. Les habitants sont impliqués tout au long de l'année avec des réunions mensuelles.

Les objectifs du comité habitants sont les suivants :

- Accompagner les initiatives et les projets des habitants.
- Communiquer aux habitants les actions afin qu'ils puissent y participer ou être des relais dans leur quartier.
- Faire s'exprimer les habitants dans le but de connaître leurs attentes et leurs besoins.
- Faire témoigner les habitants lors d'évènements.
- Permettre aux habitants d'avoir connaissance de l'ensemble des travaux sur la politique de la ville réalisés dans les instances : comité de pilotage, comité technique, comité stratégique, GAT.
- Recueillir les avis des habitants lors de l'instruction de l'AMI et de l'évaluation des actions.
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la politique de la ville.

CALENDRIER D'INSTRUCTION DE LA PROGRAMMATION :

Le calendrier de dépôt des programmations sera le même pour tous les dispositifs :

DATES :	DESCRIPTION :
09 juillet 2026	Lancement de l'AMI 2027 et transmission des fiches intentions à destination des porteurs de projet.
Vendredi 10 juillet 2026	Diffusion de l'AMI politique de la ville sur le site de la CAMVS.
Vendredi 28 août 2026	Date limite de dépôt des fiches d'intention des associations pour les actions intercommunales auprès du service Politique de la ville de la CAMVS.
07 septembre 2026 : 9h00 à 12h00 14, 15 et 16 septembre 2026 : 13h30-17h00	Présentation des actions intercommunales auprès des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV), en présence des services de la politique de la ville et des délégués du préfet, sous la forme d'une intervention de 20 minutes.
Mercredi 16 septembre 2026	Ouverture de la plateforme CAMVS pour le dépôt des actions intercommunales.
25 septembre 2026	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention à la CAMVS.
Du 28 septembre au 02 octobre 2026	Enregistrement de la programmation par la CAMVS.
Jeudi 08 octobre 2026	Comité de ventilation de la programmation par la CAMVS.
Vendredi 09 octobre 2026	Mise en place de la plateforme collaborative.
Du 12 octobre au 07 novembre 2026	Instruction des dossiers par les partenaires (<i>Etat, Région, CAMVS, Conseil Départemental, CAF, Villes</i>).
20 novembre 2026	Comité de programmation partenarial.
24 novembre 2026	Retour sur le Comité de programmation en COTECH.
Décembre 2026	Comité de pilotage validant politiquement la programmation.

En cas d'avis défavorable, un courrier sera transmis au porteur de projet par la commune ou la CAMVS interpellée en qualité de cofinanceur. Celui-ci sera transmis après le comité de pilotage validant la programmation Contrat de Ville.

Après la validation en comité de pilotage politique de la ville, les dossiers retenus devront faire l'objet d'une saisie sur les plateformes des différents financeurs :

- Etat : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>
- Conseil Régional : <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>

Pour rappel, la programmation politique de la ville unique recense les intentions d'actions FIPDR. Un appel à projets spécifique sera lancé par l'Etat. Les porteurs de projets devront saisir leurs intentions sur la plateforme : <https://www.demarches-simplifiees.fr/>

CRITERES DE RECEVABILITE DES DOSSIERS :

➤ *Critères généraux :*

○ **Présentation des dossiers :**

Les dossiers doivent être détaillés et complets, et contenir les éléments précis permettant d'apprécier la qualité et la pertinence des actions. Il est attendu une description très concrète des actions.

Les dossiers devront répondre précisément aux questions suivantes : Qui ? Avec qui (partenariat) ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?

Lieu de déroulement des actions : chaque dossier doit citer de façon précise et certaine les quartiers en géographie prioritaire où se déclinera l'action

○ **Public ciblé :**

Les actions doivent concerner des publics majoritairement issus des quartiers prioritaires. Il importera de définir en amont de la réalisation de l'action une méthode permettant d'identifier l'origine géographique des bénéficiaires.

○ **Pour les dossiers de l'Etat :**

Les actions déposées doivent prioritairement cibler les habitant(e)s des quartiers prioritaires. L'ensemble de ces actions doit bénéficier d'un co-financement.

Attention : Les crédits Etat spécifiques à la politique de la ville sont dédiés exclusivement aux habitant(e)s de ces quartiers.

○ **Dépenses éligibles :**

Les projets doivent présenter un **budget prévisionnel équilibré**, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes. Ce budget doit être distinct du budget prévisionnel de l'association ou de la structure porteuse du projet. Il doit être composé de deux types de charges :

- Les **charges directes** qui sont directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action : prestations de services d'intervenants extérieurs, salarié de la structure dédiée à l'action, achat de fournitures et matériels consommables (*cf. dossier de demande de subvention*).

Ces **frais d'achats** sont pris en charge par les crédits spécifiques de la politique de la ville à hauteur de **10 % maximum du montant global de l'action**.

- Les **charges indirectes** qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation de l'association ou de la structure porteuse attribuées à la mise en place et au déroulement de l'action : salaires, loyers, assurances, matériels.

Ces **frais de structure** sont pris en charge par les crédits spécifiques de la politique de la ville à hauteur de **10 % maximum du montant global de l'action** (*cf. la fiche spécifique aux moyens – annexe 10*)

➤ *Règles générales d'éligibilité :*

Les actions proposées devront s'inscrire dans les orientations et les projets de quartier définis par le Contrat de ville 2024-2030. À cette fin, les porteurs de projet sont invités à se rapprocher des référents communaux afin de prendre connaissance des priorités identifiées pour chaque quartier.

Les porteurs de projet devront faciliter la démarche de bilan et d'évaluation conduite par les services de la CAMVS, notamment en permettant la rencontre d'un panel de bénéficiaires des actions financées.

Par ailleurs, le financement de l'État est soumis à des taux de cofinancement variables qui se déclinent de la manière suivante :

- **50%** pour les **actions nouvelles** et peut être porté jusqu'à 80 % sur décision du comité de programmation.
- **50%** maximum pour les **actions reconduites**
- **30%** maximum pour les **action reconduites pour la dernière année** ainsi que pour **l'ingénierie**.

Attention : Il est à noter que le comité de programmation est seul compétent pour statuer sur la programmation des actions.

Les demandes de subvention doivent être construites selon un principe de cofinancement reposant sur une participation de 50 % des collectivités et de 50 % de crédits spécifiques de l'État, calculée sur le reste à charge après déduction des financements de droit commun.

À titre exceptionnel, pour les actions présentant un caractère innovant ou particulièrement remarquable, une participation de l'État pouvant atteindre 80 % peut être accordée par les services instructeurs et le comité de programmation.

Le comité de programmation est seul compétent pour déterminer les actions retenues dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), conformément aux orientations prioritaires du Contrat de ville.

Les actions proposées doivent être mises en œuvre **en dehors du temps scolaire**.

Les crédits spécifiques de l'État sont cumulables avec ceux de la Région. Par ailleurs, les crédits spécifiques de l'État ou de la Région peuvent également être mobilisés en complément des financements de droit commun.

Seuls les dossiers complets pourront être instruits et donner lieu au versement d'une subvention.

L'ensemble des documents relatifs à l'AMI Politique de la ville est disponible sur le site internet de la CAMVS : <http://www.agglo-maubeugevaldesambre.fr>

PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS :

Les demandes de subvention au titre des crédits de l'État et/ou de la Région doivent être déposées au plus tard le 25 septembre 2026.

En amont du dépôt de leur demande, **les porteurs de projet sont tenus de compléter et transmettre une fiche d'intention**. Cette fiche constitue un préalable obligatoire pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Politique de la Ville de la CAMVS, lequel regroupe l'ensemble des financements spécifiques de l'État, de la Région, de la CAMVS, des communes et des bailleurs sociaux au titre de l'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB).

Pour les actions intercommunales, les demandes de subvention et les bilans intermédiaires devront être déposés sur la plateforme de la CAMVS. Pour les actions communales, une fiche synthétique devra être transmise au référent Politique de la ville de la commune concernée, accompagnée d'un courrier d'engagement signé par le président de la structure. Les demandes de reconduction devront également comporter un bilan intermédiaire de l'action en cours.

Les demandes de subvention au titre des crédits de l'État feront l'objet d'un dépôt dématérialisé sur la plateforme DAUPHIN, après validation du comité de pilotage de mi-décembre. Cet outil vise à simplifier les démarches des porteurs de projet, à fluidifier l'instruction des dossiers et à garantir une transmission rapide et sécurisée aux services de l'État.

PROCEDURE D'INSCRIPTION DES DOSSIERS :

L'instruction des dossiers s'effectue en deux étapes.

Dans un premier temps, l'ensemble des dossiers déposés au titre de la programmation 2026 est orienté vers les services compétents en fonction de la thématique du projet et/ou du financeur sollicité (*État, Région, Conseil départemental, CAF*). Chaque service instructeur émet un avis motivé, favorable ou défavorable, sur les demandes présentées. Les habitants sont également associés à cette phase et formulent un avis sur les actions proposées, lequel est pris en considération dans l'instruction des dossiers.

Dans un second temps, les projets sont examinés en comité de programmation, qui arrête les avis définitifs. La programmation 2026 est ensuite soumise à la validation du comité de pilotage du Contrat de ville.

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR :

À la suite de l'avis favorable rendu par le comité de pilotage, les porteurs de projet concernés seront invités à transmettre les pièces administratives suivantes :

Pour les associations :

- ✓ Un courrier officiel de demande de subvention
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- ✓ Liste des membres du Conseil d'administration
- ✓ Liste des membres du bureau complétée de : NOM et/ou NOM de jeune fille, Prénom, date de naissance, lieu de naissance et adresse de résidence
- ✓ Les statuts de l'association

- ✓ Copie de récépissé de déclaration de l'association
- ✓ Le dossier type dossier demande de subvention envoyé en version numérique
- ✓ Pour les actions renouvelées, bilan intermédiaire financier et qualitatif de l'action 2025

Pour les autres porteurs de projets :

- ✓ Un courrier officiel de demande de subvention
- ✓ Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- ✓ Un dossier de demande de subvention en version numérique et un original signé en version papier
- ✓ Pour les actions renouvelées, bilan intermédiaire financier et qualitatif de l'action 2025

SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS :

Pour chaque action financée, au moins une réunion de suivi ainsi qu'un comité de pilotage devront être organisés, en associant l'ensemble des financeurs.

Un calendrier prévisionnel détaillant les ateliers, interventions et temps forts (dates et lieux) devra être transmis aux membres du comité de programmation dès le dépôt du dossier initial, puis finalisé et communiqué au plus tard en janvier.

Les services de la CAMVS ou des communes pourront également effectuer, au cours de l'année, des visites des actions afin d'échanger avec les publics concernés.

Une fiche de suivi-évaluation, fournie par les services de la CAMVS, devra être complétée à trois étapes : au démarrage de l'action, à mi-parcours et à son terme.

À l'issue de la programmation, un bilan final devra être transmis à la CAMVS, aux communes ainsi qu'aux financeurs (État et Région) au plus tard le 31 mars de l'année N+1.

Attention : Il est rappelé que le versement de la subvention de l'État est conditionné à la saisie du bilan 2025 sur la plateforme DAUPHIN pour toute action reconduite. L'envoi papier n'est pas obligatoire, mais les porteurs de projet doivent conserver une version papier ou numérique du dossier en cas de demande de l'administration.

COMMUNICATION AUTOUR DES PROJETS :

Toute communication liée à l'action devra être préalablement portée à la connaissance du service communication de la CAMVS ou des communes concernées.

Les porteurs de projet s'engagent à mentionner l'ensemble des financeurs. Les logos correspondants devront figurer sur tous les supports de communication relatifs à l'action, après validation en lien avec les services Politique de la ville de la CAMVS ou des communes.

Une vigilance particulière devra être apportée à la diffusion de supports de communication exempts de tout stéréotype.

Les services communication de la CAMVS ou des communes pourront également être amenés à réaliser des prises de vue (photos et vidéos) des actions, susceptibles d'être utilisées lors d'événements ou de supports de présentation.

LES TEMPS FORTS :

Les actions du contrat de ville, qu'elles soient intercommunales ou locales, seront présentées aux habitants, aux communes en politique de la ville ainsi qu'aux partenaires de la programmation, avant la fin du premier trimestre 2026.

Cette démarche vise à valoriser la programmation, à renforcer le partenariat avec les associations et à consolider leur ancrage au sein des quartiers prioritaires.

VADEMECUM DU PORTEUR DE PROJET :

➤ Préparation de l'action :

1. Quel constat a donné lieu à la mise en place de l'action ?
2. Quels indicateurs ont été utilisés pour choisir cette problématique ?
3. Quels sont les objectifs de l'action mise en œuvre ?
4. Quels sont les publics, lieux ou objets ciblés par l'action ?
5. Le projet comporte-t-il une approche de genre ? (*Enfants, jeunes, adultes, femmes...*)
6. Pouvez-vous décrire précisément le contenu du projet et les actions s'y rapportant ?
7. Quel processus de mise en œuvre du projet envisagez-vous ?
8. Qui a initié le projet et qui en est le pilote ?

9. Quels sont les partenaires impliqués dans la planification et/ou le développement et/ou l'exécution de l'action ? Si oui, quels sont-ils ? Quel est leur rôle ?
10. Quelles sont les échéances significatives : mise en place des moyens budgétaires, signatures de conventions... ?
11. Quel est le budget annuel de l'opération ?

➤ *Bilan de l'action déposée :*

1. La situation de départ a-t-elle évolué à la suite des actions menées ?
2. Les objectifs du projet ont-ils été atteints ? Si oui, à quel degré ?
3. Quels sont les indicateurs disponibles pour le suivi de l'action ?
4. L'action a-t-elle été évaluée ? Si oui, quel type d'évaluation a été effectué (par un tiers, devant les habitants et habitantes, devant un conseil d'administration...) ?
5. Quelles sont les principales conditions de réussite de l'action ? A votre avis, quels sont les éléments qui ont permis à l'action de réussir ?
6. Quels ont été les obstacles et/ou insuffisances rencontrés dans la mise en œuvre du projet ?
7. Le projet est-il durable ? Quelles sont les perspectives de poursuite ou de développement du projet ?
8. Le projet est-il transposable ailleurs ? Si oui, à quelle(s) condition(s) ?
9. Le projet est-il innovant ? Quels sont les éléments novateurs ?
10. Cette action a-t-elle été inspirée par une autre action, ou a-t-elle déjà été partagée par d'autres ?
11. Pensez-vous que l'action contribue aux actions et développement menés au niveau de la Cohésion Sociale

CONTACTS POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE :

➤ Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre :

Service Politique de la Ville CAMVS :

Abdahla **HANOUN**, Directeur Général Adjoint

abdahla.hanoun@amvs.fr

Pôle Cohésion Sociale et Territoriale :

Jean-Christophe **CHANTRELLE** – Chargé de mission

jc.chantrelle@amvs.fr

Elodie **TORRES** – Chargée de mission

elodie.torres@amvs.fr

Madjid **ZATAR** – Chargé de mission

madjid.zatar@amvs.fr

Pour vous accompagner dans le montage de vos projets à dimension intercommunale, le service politique de la ville de la CAMVS est à votre disposition pour un rendez-vous, appelez le 03.27.53.01.00.

Villes :

AULNOYE-AYMERIES:

Fabien **THURETTE**

fabien.thurette@aulnoye-aymeries.fr

Directeur Général des Services

Grégory **LECU**

gregory.lecu@aulnoye-aymeries.fr

Coordinateur Politique de la Ville

FEIGNIES :

Nadia **BENABIDA**

n.benabida@ville-feignies.fr

Directrice du Pôle Education Citoyenneté et Solidarités

Sarah **BELHADJOUJJA**

s.belhadjoudja@ville-feignies.fr

Coordinatrice Programme de Réussite Educative

FERRIERE-LA-GRANDE :

Denis **HAUTCOEUR-VINS**

dhautcoeurvins@ferrierelagrande.fr

Chargé de projet Politique de la Ville/GUSP

HAUTMONT :

Naïma **GHOMARI**

n.ghomari@mairie-hautmont.fr

Responsable service enfance, jeunesse et politique de la ville

JEUMONT :Abdel **BOUJJOUF**abdelkader.boujjouf@mairie-jeumont.fr

Responsable Service Développement

LOUVROIL :Abdel **BADOUD**abdel.badoud@louvroil.fr

Responsable service jeunesse et politique de la ville

Nasser **ALLATI**abdennasser.allati@louvroil.fr

Chargé de mission politique de la ville

MAUBEUGE :Jonathan **LARIVIERE**jonathan.lariviere@ville-maubeuge.fr

Directeur de la Cohésion Sociale et des Solidarités

Directeur du CCAS

Isabelle **BEATSE**isabelle.beatse@ville-maubeuge.fr

Adjointe à la Direction de la Cohésion Sociale et des Solidarités

Responsable du service Politique de la Ville

NEUF-MESNIL :Mairie de **Neuf-Mesnil**mairie.neufmesnil@wanadoo.fr➤ **Etat :****Délégués du préfet :**Christie **COUNE**christie.coune@nord.gouv.frBruno **DIEU**bruno.dieu@nord.gouv.fr**Direction Départementale de l'Emploi et des Territoires (DDETS)**Thibault **LERQUET**thibaut.lerquet@nord.gouv.fr

Chargé de développement de l'emploi et des territoires

Agence Régionale de Santé (ARS)Sadia **OUAHBI**sadia.ouahbi@ars.sante.fr

Chargée de mission

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)Florence **LEMOINE**florence.lemoine@culture.gouv.fr

Conseillère action culturelle et territoriale

Culture et lien social

Région Hauts-de-France :

Arnaud SEVERIN

arnaud.severin@hautsdefrance.fr

Direction de l'aménagement du territoire et du logement

Service cohésion sociale et urbaine

Chargé de mission

Conseil Départemental :

Cécile **VERVACKE**

cecile.vervacke@lenord.fr

Chargée de mission politique de la Ville

Frédéric **BETTIGNIES**

frederic.bettignies@lenord.fr

Chargé de projet de territoire

Gwenaëlle **GUILLOT**

gwennaelle.guillot@lenord.fr

Chargée de projet de territoire

➤ **Caisse d'allocations Familiales (CAF) :**

Aurélie **LAURENT**

aurelie.laurent@caf59.caf.fr

Responsable d'Unité de Territoire

Chargées de Conseils et de Développement en Action Sociale CAF par commune :

AULNOYE-AYMERIES et FERRIERE-LA-GRANDE :

Hélène **MATTON**

helene.matton@caf59.caf.fr

FEIGNIES et HAUTMONT :

Véronique **PODOLSKI**

veronique.podolski@caf59.caf.fr

JEUMONT :

Estelle **RIBAU COUR**

estelle.ribaucour@caf59.caf.fr

LOUVROIL :

Caroline **CAZE**

caroline.caze@caf59.caf.fr

MAUBEUGE :

Florence **LANFANT**

florence.lanfant@caf59.caf.fr

➤ **Bailleurs :**

Céline **LECOEUVRE**

c.lecoeuvre@habitatdunord.fr

Responsable Politique de la Ville et Cohésion Sociale
HABITAT DU NORD

Christelle **GUEFFIER**

c.gueffier@habitatdunord.fr

Chargée de mission Cohésion Sociale
HABITAT DU NORD

Isabelle **PELERIAUX**

ipeleriaux@partenord-legroupe.fr

Directrice de l'Agence de Maubeuge
Direction territoriale sud
PARTENORD HABITAT

Stéphane **LEBLANC**

leblancs@groupe-sai.fr

Directeur de la Politique de la Ville
AVESNOISE PROMOCIL

Louison **COLLART**

LCollart@sigh-habitat.fr

Chargée de mission innovation et développement social,
Direction des Politiques Sociales et Solidaires
Pôle Clients et Territoires
SIGH